### Commune de MIRIBEL

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 février 2011 à 20 heures 30

### COMPTE RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1et Adjoint; M. A. GIRON, 2e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4e Adjoint; J. BOUVIER, 5e Adjoint; MM. G. BAULMONT, 6e Adjoint; H. SECCO, 7e Adjoint; A. ROUX, 8e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU-; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

### Absents:

Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Madame JOUTARD
Madame BOUVIER donne pouvoir à Madame HANINE
Monsieur SECCO donne pouvoir à Monsieur ROUX
Madame CHAMPION donne pouvoir à Madame VIRICEL
Monsieur SAINT ANTOINE donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur BOUVARD
Monsieur GUINET donne pouvoir à Monsieur CHARLES
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Madame ESCOBESSA
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON
Madame LEPROMPT

Secrétaire : Madame GIRON Aurélie

La séance est ouverte à 20h30.

Madame Sylvie VIRICEL a assuré la présidence de l'Assemblée en l'absence de Monsieur le Maire.

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Aurélie Giron a été désignée secrétaire de séance.

# II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 28 janvie 2011

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 28 Janvier 2011.

#### III FINANCES

### 1° Révision des tarifs du Centre de Loisirs de Miribel

rapporteur Mme VIRICEL

Par délibération en date du 28 janvier 2001, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs du Centre de Loisirs de Miribel afin de les adapter aux quotients familiaux appliqués par la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.) de l'Ain.

Ces quotients ayant récemment été modifiés, il convient d'annuler la délibération du 28 janvier et de fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mars 2011, conformément aux nouveaux niveaux des quotients familiaux de la C.A.F.

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité l'annulation de sa décision du 28 Janvier 2011, ainsi que les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2011.

IV URBANISME rapporteur M. ROUX

# 1° Acquisition d'une parcelle

Il a été proposé à l'Assemblée d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 224 de 342 m2 sise 1555 grande rue à Miribel. Cette parcelle est contiguë à une propriété communale sur laquelle existe un projet d'aménagement de l'espace, en continuité avec la Place de la République.

Cette parcelle appartient à une succession gérée par les services de l'Etat qui ont consenti à sa vente au prix estimé par le service des Domaines, soit une somme de 47 700 euros.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce projet d'acquisition et a habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant.

En réponse à une question de Madame Isabelle JOLY, Monsieur ROUX a précisé que l'acquisition de cette parcelle permettra d'agrandir l'espace public contigu.

### 2° Convention de servitude avec E.R.D.F.

Un projet de convention de servitude avec E.R.D.F a été soumis à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à signer ce document.

En effet E.R.D.F. doit installer une canalisation électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 12 mètres et sur une bande de 0,50 x 0,50 m de large, sur la parcelle communale cadastrée section AC n° 224 sise au lieudit « Les Terreaux » à Miribel.

Cette servitude ne donnera pas lieu à indemnisation.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité Monsieur le Maire à la signer.

### **V TRAVAUX**

rapporteur M. BAULMONT

# 1° <u>Amélioration de l'esthétique des réseaux Avenue des Balmes – Approbation de l'avant-</u> projet sommaire

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication sur l'Avenue des Balmes, la Commune a confié l'étude au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication.

Un avant-projet sommaire de cette opération a été mis en place par le syndicat, comprenant notamment les plans de financement des travaux d'électrification, de génie civil, et de télécommunication.

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité l'avant projet sommaire qui lui a été présenté, ainsi que le plan de financement correspondant à ces travaux.

rapporteur M. ROUX

#### VI AFFAIRES FUNERAIRES

## 1° Annulation d'une reprise de concession

Par délibération en date du 23 juillet 2010, le Conseil Municipal avait autorisé la reprise de la concession – emplacement N - 40 au cimetière Saint-Martin, réputée à l'état d'abandon.

Depuis, un descendant s'est manifesté en Mairie et a apporté la preuve de sa qualité de seul héritier. Ce dernier souhaite assurer la remise en état et l'entretien régulier de la concession jusqu'à sa mort.

Il est à préciser que cet héritier, n'ayant pas de lien de sang avec les défunts inhumés, n'est pas autorisé à effectuer de nouvelles inhumations dans cette concession.

En conséquence, il a été proposé à l'Assemblée d'annuler sa décision de reprise de concession concernant cet emplacement N - 40.

Monsieur ROUX a précisé que cette concession était concédée à perpétuité.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité, l'annulation de sa décision.

### VII ASSAINISSEMENT

rapporteur M. BERTHOU

1° <u>Délégation du Service Public de l'Assainissement – Approbation du principe de la</u> délégation

Le contrat de délégation de service public de l'Assainissement, signé avec NANTAISE DES EAUX SERVICES le 20 décembre 2001 arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

Il a été proposé à l'Assemblée, au vu du rapport, de se prononcer sur le principe d'une Délégation de Service Public, pour la gestion du service de l'Assainissement de la Commune de MIRIBEL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence.

Il est précisé que ce dossier a été soumis au Comité Technique Paritaire du 17 février 2011.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité des membres présents, le principe de délégation.

# VIII QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.